



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Délibération n° 2024.22

OBJET : Modification 4 PLUH

MEMBRES PRÉSENTS : Séverine ANSELME, Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Joffrey DUPOIZAT, Marine EVRARD, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Martin MAVOUNGOU, Myriam MAZARD, Elise MICHALLET, Solange PAOLI, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Carole SCHIEPAN, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Florence SUPPLISSON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Thierry COUEDEL	pouvoir donné à	Jean-Ludovic CHEVIAKOFF
Martine PEREZ	pouvoir donné à	Jean-Yves MARTIN
Serge VIGNON	pouvoir donné à	Martine BERNIER

MEMBRES ABSENTS : Carole SCHIEPAN

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Anne CALENDRAS et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

CONSIDERANT comme le rappelle Jean Pierre COCHARD, la modification 4 du PLUH étant en cours, l'enquête publique se déroulera du 23 avril au 28 mai 2024,

CONSIDERANT le dossier d'enquête publique proposant la modification de plusieurs éléments sur la commune de Saint Genis les Ollières et nécessitant l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'il conviendrait de revenir sur certaines propositions, notamment :

- Développement de l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville
Fiche 90 : Maintien de l'EVV (Espace Végétalisé à valoriser) sur la parcelle AH 122 à la place d'un EBC (Espace Boisé classé) proposé. Ces espaces sont déjà protégés par un EVV
- Développer l'offre de logements à prix abordables, selon le principe de mixité sociale
Fiche 115 : Suppression de la réservation pour un programme de logement n°4 sur la parcelle AB 275 située rue du Château d'Eau. Le projet en cours sur cette parcelle vise à diviser la parcelle en 4 lots, un pour le développement du logement social non suivi des faits.
- Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine
Fiche 156 : Maintien de la zone A1 sur les parcelles cadastrées AK2, AK 4(p) et AK 6(p) situées rue de Méginand. À ce jour sur le secteur aucun projet n'est initié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la présente délibération qui sera annexée à l'enquête publique relative à la modification 4 du PLUH.

Résultat du vote : 22 votes POUR - 4 votes CONTRE (C. ATTANASIO, A. CALENDRAS, M. MAVOUNGOU, F. SUPPLISSON)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 12/04/2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger
Levisait

Saint-Genis-lès-Ollonnes ID : 069-216902056-20240411-202422-DE

**Le Maire,
Didier CRETENET,**



**Le secrétaire de séance,
Anne CALENDRAS.**

